

UN 1^{er} MAI HISTORIQUE

Plus d'un million de manifestants ont défilé dans les rues de 280 villes de France à l'appel historique de 8 confédérations syndicales.

Malgré ces démonstrations de rues, notre gouvernement reste autiste et campé sur les promesses électorales faites à ses amis, refusant toujours de réviser la loi TEPA avec son bouclier fiscal, de suspendre les suppressions d'emplois dans la Fonction publique ou d'améliorer le pouvoir d'achat de ceux qui conservent leur emploi pour aider la consommation.

Cette situation intolérable exige d'intensifier la mobilisation de tous, d'autant que le 7 mai, poursuivant sa politique idéologique, **le gouvernement a annoncé sa décision de supprimer 34.000 postes dans la Fonction publique d'Etat en 2010 portant à plus de 100.000 le nombre de suppressions d'emploi depuis 2007.**

La crise étant mondiale, il n'est pas question de négliger la dimension internationale et en particulier européenne. A la veille des élections européennes la CFDT manifestait avec la CES le 15 mai à Bruxelles .

La crise de l'emploi est massive et touche en priorité les jeunes. En cette période de crise, les agents publics sont mobilisés et engagés pour répondre aux besoins sociaux et de solidarité. La non-réponse à la revendication de l'arrêt des suppressions d'emploi public tombe comme une provocation quand aucun débat sur les missions de services publics n'a eu lieu.

Aussi, la CFDT appelle tous les fonctionnaires et les agents publics comme les salariés du privé à exprimer leurs revendications en termes d'emploi, de conditions de travail et de rémunération.

**Le samedi 13 juin 2009,
poursuivons l'action pour faire entendre notre voix**

Page 1

EDITO

Page 2

Infos centrale

♦♦♦♦

Carrières B

♦♦♦♦

Brèves

Page 3

RGPP

♦♦♦♦

**Réforme du compte
épargne temps**

Page 4

**Prime de fonctions et
de résultats (PFR)**

♦♦♦♦

Contractuels

♦♦♦♦

**Pétition heures
supplémentaires**

BERCYlien

**Directeur de la
Publication**

Christiane JOHO

Comité de rédaction

Gérard LANG

Christian CHAMOREAU

Christine GASPARELLA

DRIRE-Ecoles

Albert AMBOISE

Patrick CROSNIER

Infos Centrale

CHSS « C » du 24 mars 2009

Une déclaration liminaire intersyndicale a été lue suite à la visite des locaux du bâtiment SIEYES. Les craintes exprimées lors d'une précédente visite effectuée avant travaux d'aménagement ont malheureusement été confirmées notamment en ce qui concerne les surfaces attribuées aux agents dans les bureaux partagés par deux personnes.

La majorité des remarques des registres hygiène et sécurité concernent le tabac et la climatisation.

Le bilan sécurité-incendie fait apparaître quelques dysfonctionnements techniques réparés depuis. Il reste toujours des personnes réticentes à évacuer.

Une présentation de la note d'orientations nationales en hygiène, sécurité et prévention médicale pour 2009 a été faite.

Les rapports de visite de l'inspectrice hygiène et sécurité concernent l'atelier de reprographie situé dans les douves du bâtiment Colbert. L'immeuble « Le Montaigne » à Noisy-le-Grand présente de graves lacunes qui ont fait l'objet ces derniers mois d'un suivi bimensuel auprès des membres du CHSS « C » comme celui de l'ASN à Fontenay aux Roses.



Conditions de travail: témoignage vécu.

L'immeuble SIEYES (7 étages au 61 boulevard Vincent Auriol) a changé d'occupants.

L'ex DGEMP, devenue DGEC au MEEDDAT, a laissé sa place aux agents de la DGCIS.

En poste à la DGEMP jusqu'en 2008, j'ai pu comparer l'ancienne et la nouvelle installation. En dehors du fait que la moquette fatiguée n'a même pas été changée, j'ai constaté que les bureaux à 2 occupants, «larges juste ce qu'il faut » pour pouvoir passer derrière ou devant des mini-bureaux, s'étaient multipliés comme des petits pains. Les cadres A ou A+ sont logés à la même enseigne mais bénéficient d'un bureau seul. Les bureaux de 3 personnes sont en définitive les plus « logeables ». Quel choc pour nos collègues qui n'ont pas compté leurs heures pour la bonne marche du service public !

L' économie budgétaire et la fonctionnalité avant tout : voilà comment cela se passe à Bercy depuis la circulaire du Premier ministre du 16 janvier 2009 complétée par la note de France Domaine du 19 février 2009.

A quand des bureaux en mezzanine pour encore mieux optimiser les m² ?



Carrières B, une réunion conclusive pour rien

Le lundi 30 mars, André Santini a réuni les organisations syndicales pour finaliser la refonte des grilles de la catégorie B, conformément aux engagements d'Éric Woerth du 3 mars dernier.

Le gouvernement n'a fait aucune nouvelle proposition par rapport au 15 décembre 2008, hormis un léger relèvement des indices des trois premiers échelons du deuxième grade.

Contrairement à ce que certains syndicats affirment, la CFDT ne valide pas le projet du gouvernement. La CFDT a signé en février 2008 l'engagement d'une discussion sur les grilles des agents B et A dans la continuité du protocole Jacob. La CGT, FO et Solidaires ont refusé de s'y s'engager et aujourd'hui déclarent sans vergogne qu'elles ont été exclues des négociations.

L'Uffa-CFDT a participé aux négociations sur la base de ses revendications.

Au terme de ces discussions, la CFDT a considéré que le compte n'y était pas.

Elle a donc rejeté l'ensemble du projet.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la mise en œuvre des nouvelles grilles est laissée à l'appréciation des ministères.

Elle devra toutefois être effective avant le 31 décembre 2011.

Les futures grilles de carrière de la catégorie B, ainsi que les tableaux de reclassements, sont en ligne sur notre site :<http://www.cfdt-centrale-finances.org/>

N'hésitez pas à nous contacter pour des renseignements complémentaires.

BRÈVES

Calendrier CAP provisoire.

Catégorie A

Traducteurs 26 mai

Agents contractuels 1971

fin mai début juin

Enseignants école des

mines 11 juin

Conseiller technique de

service social 16 juin

Liste d'aptitude B en A

3 juillet

Agents contractuels 1975

fin juin

Administrateurs civils

octobre

Attaché principalat

mi-décembre

Catégorie B

Liste d'aptitude B3 (SA et

CTP) reportée

Ingénieur adjoint 9 juin

APST (1ère et 2ème

catégorie) 9 juin

Assistantes sociales

16 juin

Techniciens Labo écoles

des Mines 23 juin

Liste d'aptitude C en B

30 juin

Chef Service

intérieur.(1ère et 2ème

classe) 1er juillet

Accès B2 (SA et CTP)

29 septembre

Catégorie C

Adjoint administratif de

1ère Classe (échelle 4)

19 mai

Agents techniques (AT1-

ATP2-ATP1) 24 juin

Adjoint administratif

principal de 1ère classe

(échelle 6)

2 juillet

Adjoint administratif

principal de 2ème classe

(échelle 5)

8 octobre

Personnels techniques

Imprimerie Nationale

Prote - correcteurs -

adjoint technique 25 juin



RGPP : 2^{ème} rapport d'étape (mai 2009)

A grand renfort de publicité, communication en Conseil des Ministres, communiqué de presse et repris dans la presse, le 2^{ème} rapport d'étape RGPP vient de paraître.

Dixit le rapport :

- ◆ l'Etat se réforme **grâce à la mobilisation de l'encadrement et des agents à tous les niveaux de l'Etat...**
- ◆ d'autres réformes de la RGPP permettent aussi **une amélioration concrète des services rendus aux citoyens et aux entreprises...**

Mais qu'en est-il de la réalité des conditions de travail des agents de Bercy ?

Est-il normal d'attendre jusqu'à six mois des arrêtés de nomination ou des changements d'échelon ?

A cette question posée en CTPC l'administration répond : toujours des problèmes de mise en œuvre du logiciel Marhs.

Travaillez plus... mais en attendant des mois nos augmentations légitimes de salaires !

Est-il normal que l'accès internet de Bercy rencontre autant de problèmes ?

Réponse de l'administration : « dysfonctionnement, les équipes techniques font le nécessaire ; dysfonctionnement, les équipes techniques sont prévenues ; contacter le Centre de service... ».

Travaillez plus... mais avec des moyens informatiques peu efficaces !

Est-il normal de diminuer drastiquement les surfaces d'occupation des bureaux ?

Travaillez plus... mais dans moins de m² avec plus d'agents par bureau !

Force est de constater que **le dialogue social, préconisé par nos ministres, est théorique** et se résume à une succession de réunions sans consistance. **La RGPP est menée au pas de charge, sans concertation**, avec pour seul objectif de réduire les coûts.

Et pourtant, le communiqué de presse ministériel affirme : « le rapport... rend compte de la conduite de chaque réforme, mais aussi de son degré d'ambition et de ses premiers résultats, **dans l'intérêt des citoyens, des fonctionnaires et des finances publiques** » (sic !)

Compte épargne temps : une réforme dangereuse.

Le ministre de la Fonction publique a décidé de modifier le décret du 29 avril 2002 relatif au compte épargne temps (CET).

Le CET qui sert de mise en réserve des jours de congé et de RTT devenait difficile à gérer pour les fonctionnaires - souvent des cadres - qui, faute de pouvoir partir en congé normalement, accumulaient les jours dans leurs CET. Dans l'incapacité de leur permettre de les prendre ultérieurement, **l'administration a pris une première mesure d'indemnisation en novembre 2008.**

En fait, **cette mesure étant limitée à 4 jours par an et indemnisée sur des bases forfaitaires inférieures à la rémunération réelle des intéressés**, elle n'a pas vraiment convaincu.

Le 9 avril 2009, un nouveau projet de décret a été présenté aux organisations syndicales qui siègent au conseil supérieur de la Fonction publique. Ce texte qui restreint l'alimentation du CET, introduit une nouvelle forme d'indemnisation des jours placés dans le CET : la possibilité d'en verser une partie au régime additionnel de la Fonction publique qui gère déjà les cotisations retraite calculées sur les indemnités des fonctionnaires.

La CFDT, présente au conseil supérieur de la Fonction publique, a voté contre ce projet de décret, notamment parce qu'il introduit une modification du régime des pensions. En effet les jours contenus dans le CET comprennent une partie de traitement (soumis au régime des pensions) et une partie d'indemnités (soumises au régime de retraite additionnel). **Après intervention de ce décret, le RAFF interviendra désormais sur les traitements.**

Le 5 mai ce texte a été présenté pour avis au conseil d'administration du RAFF.

La CFDT qui siège dans cette instance a indiqué qu'outre la modification introduite dans les pensions des fonctionnaires, **ce texte présente aussi de graves inconvénients à la fois pour le RAFF et pour les fonctionnaires possédant un CET.**

Pour le RAFF qui gère la retraite additionnelle dont les bases sont complexes, le décret surajoute une complexité qui coûtera cher y compris en termes de recherches d'erreurs. De plus la retraite additionnelle est obligatoire et destinée à compléter le régime des pensions, mais à ce jour, elle n'a pas de compétence en matière d'épargne volontaire. Or, ce texte restreint de facto les choix des fonctionnaires qui pourraient avec l'indemnisation de ces jours de congé, choisir un usage personnel différent.

Cette position étant en phase avec les positions d'une majorité d'administrateurs du RAFF, le texte présenté par le ministre de la fonction publique a reçu un avis négatif.

La prime de fonctions et de résultats (PFR)

Un nouveau dispositif inadapté à la Fonction publique !

Sans aucune concertation, le gouvernement a décidé d'instaurer la PFR aux agents des corps administratifs, en commençant par les attachés en 2010 aux Finances.

Définie par le décret du 22 décembre 2008 pour l'ensemble de la Fonction publique, cette prime a pour objet de simplifier l'ensemble des primes existantes en les fusionnant (IFTS, primes de rendement, ACF, primes informatiques voire NBI à terme).

Elle comprend :

Une part fonctionnelle liée aux fonctions exercées et modulable de 1 à 6 pour tenir compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales avec un classement par grades ;

Une part individuelle liée au mérite et aux résultats individuels et modulable de 0 à 6.

Cette PFR pourrait être rapidement étendue aux agents de catégorie B (« à une petite partie de la catégorie B » a précisé le ministre »), sachant que les primes des catégories B et C aux Finances sont démodulées.

La part fonctionnelle de la PFR représenterait 60 %. Avec la « cotation des postes » pour déterminer cette part, ce sont tous les efforts faits ces dernières années pour favoriser la mobilité et les parcours professionnels enrichissants, qui seront anéantis. Nous connaissons les effets pervers de la NBI ou des statuts d'emploi.

La part individuelle de cette PFR représenterait au maximum 40 %. Même appliquée aux seuls attachés qui ont actuellement une part « bonus » liée à leurs résultats, c'est inacceptable. En effet, la modulation maximale de l'actuel « bonus ACF » représente en moyenne 10 % des primes perçues et non 40 % !

Les années de revendication et les conflits aux Finances ont abouti à la démodulation des primes des agents de catégories C et B et à une modulation contenue, négociée et transparente pour les catégories A puisque susceptible de recours et faisant l'objet d'un bilan annuel.

Pour la CFDT, la mise en œuvre de cette PFR traduit la seule volonté politique d'individualiser à outrance la rémunération des fonctionnaires.

Contractuels dans la Fonction publique : les discussions sont lancées

La situation des agents contractuels dans la Fonction publique, notamment à l'heure où ils sont touchés par des pertes d'emploi, était l'un des sujets portés prioritairement par l'UFFA-CFDT lors de la réunion sur l'agenda social 2009. La première réunion a eu lieu le mercredi 5 mai, présidée par le directeur de Cabinet d'André Santini.

La CFDT est intervenue pour demander :

Un travail statistique approfondi et qualitatif qui aboutisse sur des données fines de pratiques de gestion (non-renouvellements de contrat, modifications des quotités de temps travaillé, ...) ;

Un traitement équitable entre les salariés du privé et du public (prime de précarité, comptabilisation des périodes de chômage pour le calcul de la pension, ...) ;

Un travail important sur les conditions d'emploi des contractuels : obtenir des garanties collectives en termes de rémunération, de mobilité, de formation, de parcours professionnel sécurisé, de protection sociale, d'action sociale, ...

Des groupes de travail seront réunis d'ici le mois de juin et avant la mi-juillet qui traiteront de :

Méthode : que veut-on mesurer et comment le mesurer ? Comment mesurer la réalité des pratiques ?

Typologie des cas de recours aux contractuels. Pourquoi et comment recrute-t-on des contractuels ?

Conditions de gestion et d'emploi : formation, parcours, mobilité, accès au CDI,...

Enfin, le directeur de Cabinet a conclu la réunion par des annonces politiques importantes :

Il n'est plus question aujourd'hui de réfléchir à l'élargissement des possibilités de recours aux contractuels ;

Il n'y aura pas de plan de titularisation, ce qui n'exclut pas de trouver des solutions qui limitent la précarité, notamment en termes d'accès au CDI.

Pétition heures supplémentaires : suites....

Alternatives Économiques et Marianne ont lancé une pétition «Heures supplémentaires, il faut arrêter les frais» **signée par les confédérations CFDT et CGT.** Les deux magazines ont clos la pétition et adressé le texte et la liste des **34 000 signataires** à 23 responsables politiques nationaux.

Les magazines ne manqueront pas de publier, les réponses que ces derniers auront bien voulu, apporter.

Pour adhérer, Je contacte le SPACEF, SYNDICAT CFDT

MINEIE FINANCES Bâtiment Necker Télédéc 704, 120, rue de Bercy – 75572 PARIS CEDEX 12

Mél. : syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr - Site internet : www.cfdt-centrale-finances.org